

**Le Mouvement Associatif
de Normandie**

**DOSSIER DE PRESSE
JANVIER 2024**

**Plaidoyer pour
une politique publique
de la vie associative
en Normandie
et Seine Maritime**

avec la participation des têtes de réseau

**Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF**
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pourquoi un Plaidoyer pour une Politique Publique Normande de la Vie Associative ?

Ce « **Plaidoyer pour une politique publique normande de la vie associative** », à l'initiative du **Mouvement Associatif de Normandie**, résulte d'une réflexion menée tout au long de l'année 2023 par **25 coordinations, groupements, têtes de réseau associatifs, associations régionales et territoriales** agissant en Normandie dans des champs d'activité très divers.

Cette production normande croise des **propositions nationales**, en particulier, les **préconisations du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)** sur cette question (Juin 2022). Elle vise à **mobiliser le monde associatif et les pouvoirs publics normands pour co-construire une politique publique permettant de dynamiser et relancer l'engagement associatif**.

Ce plaidoyer établit **des constats**, fait le point sur des **problématiques**, préconise **des actions pour encourager la pratique associative sur les 4 thèmes suivants** : bénévolat et engagement, emploi associatif, relations avec les pouvoirs publics, ressources matérielles et financières. (cf pages 5 et 6).

Ce plaidoyer unitaire veut alerter les élus et les services des collectivités locales et territoriales ainsi que les services de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous l'avons adressé simultanément aux Présidences et Vice-Présidences de la Région, des Départements et des Intercommunalités normandes ainsi que de leurs commissions, aux Présidences des Associations des Maires et Maires ruraux, aux Préfets de la région et des départements, aux Directions régionales et départementales des services de l'Etat concernés.

Notre objectif est le lancement d'un **processus de co-construction entre les pouvoirs publics normands** (Etat, Région, Départements, Intercommunalités) **et les Associations et Coordinations régionales et territoriales**, en vue d'une politique normande transversale de la vie associative.

Notre esprit est celui du **partage de la réflexion** pour la **définition de priorités politiques pour la Normandie** (une politique "fédérante"), des priorités qui puissent ensuite se décliner aux différents niveaux de compétences des acteurs publics.

Les 25 associations signataires ont également décidé, dans le cadre du Mouvement Associatif de Normandie, **d'organiser une Conférence Régionale de la Vie Associative le vendredi 5 avril 2024 à « La Ferme » d'Hermanville / Mer (Calvados)** (cf page 7).

Les constats, problématiques et enjeux de la vie associative en Normandie et dans la Seine Maritime.

La **vie associative et l'engagement bénévole** constituent des **atouts, des facteurs d'attractivité pour les territoires normands**, en raison du pouvoir d'agir ensemble qu'elles développent pour répondre à des besoins sociaux, économiques, solidaires, éducatifs et culturels. Les associations sont des **espaces d'action, de responsabilité et de délibération collectives et, à ce titre, des lieux d'apprentissage, d'exercice de la démocratie**. Elles contribuent ainsi à la **formation et l'engagement de citoyens** dans la vie sociale aux côtés des collectivités et des services publics. Elles nourrissent un **dialogue civil** plus ou moins régulier sur nos territoires.

Les associations normandes (Seine maritime) en 2023 : des domaines d'activités, des objets de créations, des emplois

- Entre 57 000 et 63 000 associations actives (**entre 21 000 et 23 000 associations actives**)
- Entre 540 000 et 570 000 bénévoles (**entre 200 000 et 210 000 bénévoles**)
- Parmi eux, 230 000 à 240 000 bénévoles réguliers (intervention au moins 1 fois / semaine dans leur association)
- 87 080 salarié-e-s, soit 9.3 % de l'emploi privé (**31 680 salarié-e-s, soit 8.5% de l'emploi privé**)
- 7 050 associations employeuses (**2 570 associations employeuses**)
- 49 % de ces associations employeuses ont moins de 3 salariés (**48 % de ces associations employeuses ont moins de 3 salariés**)

Les 5 objets principaux de créations d'associations sur les 3 dernières années :

- Culture (pratiques artistiques et culturelles) : 21 %
- Sports (sports et activités de plein air, chasse, pêche) : 19.6 %
- Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entr'aide : 15.7 %
- Loisirs et activités socioculturelles : 10.2 %
- Action sociale, caritative, humanitaires, services aux familles, aux personnes âgées : 8.2 %

Les emplois dans les associations normandes :

- 46 550 emplois dans l'action sociale et médico-sociale : hébergement médicalisé, social, aide à domicile, aide par le travail, accueil de personnes âgées, de jeunes enfants, d'adolescents, d'enfants en situation de handicap
- 10 490 emplois dans l'enseignement : enseignement privés sous statut associatif, enseignement dans le domaine culturel, sportif, soutien scolaire
- 10 470 emplois dans le tourisme social, l'agriculture, la recherche, le développement de l'emploi, les associations professionnelles
- 5 140 emplois dans le sport
- 3 770 emplois dans l'action sanitaire : hospitalisation, médecine, prévention
- 2 100 emplois dans l'action culturelle
- 880 emplois dans les loisirs

Les inquiétudes des associations en 2023 : engagement bénévole, renouvellement des dirigeants, situation financière, évolution des politiques publiques

- a) **Baromètre annuel d'opinion des responsables associatifs** : enquête réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023 par l'association « Recherches et Solidarités »
- Sur le bénévolat** : 60 % des associations, + 10 points par rapport à 2022
 - Sur le renouvellement des dirigeants** : 48 %, + 5 points par rapport à 2022
 - Sur la diminution du nombre d'adhérents** : 32 %
 - Sur la situation financière** : 57 % des associations employeuses, + 14 points par rapport à 2022
 - Sur l'évolution des politiques publiques** : 37 % des associations employeuses, + 14 points par rapport à 2022
- b) **Le désengagement des personnes de plus de 50 ans et des plus de 65 ans entre 2010 et 2022** :
- de 26 % à 18 % pour les français de 50 à 64 ans
 - de 38 % à 26 % à partir de 65 ans
- « La colonne vertébrale des associations en danger » (« Recherches et Solidarités : la France Bénévole » Mai 2022).

Des signaux préoccupants pour la vie associative en Normandie

- a) **Une dynamique de création d'associations par les habitants, inférieure au niveau national, entre juillet 2019 et juillet 2022** : entre 7 et 8.3 créations / an pour 10 000 habitants selon les départements contre 9.7 au niveau national (**7,9 créations / an pour 10 000 habitants**)
- b) **Un bénévolat régulier** (une intervention au moins 1 fois / semaine au sein de l'association), également **inférieur à la moyenne nationale** : 1 habitant / 14 en Normandie, contre 1 / 12 au niveau national (source : « Recherches et Solidarités » Décembre 2021)
- c) **L'engagement bénévole des jeunes normands entre 18 et 30 ans** : 30 % contre 40 % au niveau national (baromètre IFOP / DJEPVA, 2021)
- d) **La baisse du nombre d'associations employeuses** : 8 867 en 2012, 7050 en 2022, - 20.5 % sur 10 ans
- e) **La baisse tendancielle du nombre d'emplois dans les associations** :
- 89 630 salarié-e-s en 2011,
 - une régression annuelle continue et régulière jusqu'à 81 590 en 2020 . L'emploi associatif a régressé de 4,5 % entre 2016 et 2019, avant de plonger à - 9 % en 2020 en raison de la crise sanitaire,
 - une remontée précaire liée au plan « 1 jeune, 1 solution » à 87 080 en 2022
 - entre 2011 et 2022, la régression de l'emploi associatif est de 2.8 % alors que l'emploi privé a progressé dans la même période de 6 %.

Les propositions et les préconisations du « Plaidoyer pour une politique publique normande de la vie associative ».

Bénévolat et engagement

Pour les associations :

- communiquer judicieusement sur leur utilité sociale pour donner envie de s'engager
- prendre en compte les attentes des bénévoles d'aujourd'hui : objectifs, actions et résultats concrets, pluralité des formes d'engagement, disponibilité, pouvoir se former, convivialité,
- faire évoluer la gouvernance pour assurer la valorisation des bénévoles, la transmission des compétences, le renouvellement des dirigeants,

Pour les pouvoirs publics :

- mettre en place des dispositifs d'observation de la vie associative sur les territoires : bénévolat, coopérations entre associations, économie et emploi associatifs,
- reconnaître l'apport du bénévolat : compétences acquises, promouvoir et faciliter la formation des bénévoles,
- développer la découverte active de la vie associative dès le plus jeune âge (dans le cadre de l'éducation formelle-scolaire et de l'éducation non-formelle).

Emploi associatif

Pour les associations :

- assurer le renouvellement des emplois dans les secteurs en tension : action sanitaire et sociale, jeunesse éducation populaire, enseignement / éducation,
- promouvoir les métiers dans les associations : l'utilité sociale, le sens du travail associatif, l'information et l'orientation des jeunes,
- développer la compétence « gestion des ressources humaines » : recrutement, droit du travail, conventions collectives, dialogue social, formation, articulation travail salarié / mission bénévole ou volontariat,
- coopérer entre associations pour créer de l'emploi partagé,

Pour les pouvoirs publics :

- accompagner la création et la pérennisation d'emplois associatifs dans la durée : conventions pluriannuelles d'emplois d'utilité citoyenne,
- développer l'ingénierie d'accompagnement pour la création, le maintien et l'adaptation des emplois.

Co-construction des politiques publiques

Pour les associations :

- être reconnues comme des agents d'attractivité, de qualité de vie dans les territoires, comme actrices des politiques publiques à part entière,
- besoin d'espaces de dialogue entre associations, institutions et collectivités territoriales pour co-construire des politiques publiques, coordonner des projets,
- besoin de comprendre la répartition des compétences entre les collectivités territoriales (Loi NoTre),
- sortir de l'instrumentalisation et de la relation commanditaires/prestataires entre pouvoirs publics et associations.

Pour les pouvoirs publics :

- considérer les associations comme des leviers du développement territorial et du dynamisme démocratique
- co-construire et concrétiser des politiques de développement de la vie associative locale
- prioriser le conventionnement d'objectifs et de moyens pluriannuel assorti d'un subventionnement sur la commande par appel d'offre ou appel à projets annuels,
- sensibiliser et former les acteurs bénévoles, élu-e-s, technicien-ne-s des collectivités territoriales sur la Loi de 1901, la loi ESS de 2014 et la Charte des engagements réciproques de 2014, sur les outils disponibles (CPO et guide d'usage de la subvention...)

Les Ressources matérielles et financières

Pour les associations :

- assurer le financement de leur(s) projet(s) dans un cadre pluriannuel (Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens), gagner ainsi en sécurité et visibilité,
- pouvoir accéder à des fonds régionaux dédiés à l'expérimentation et l'innovation associatives,
- disposer de locaux associatifs à loyers très modérés sur tous les territoires,
- bénéficier d'aides à la pierre pour les associations propriétaires,
- obtenir des financements qui prennent en compte l'inflation depuis la mi-2022,
- développer les mécénats de compétences et financiers avec les entreprises du secteur lucratif

Pour les pouvoirs publics :

- recourir aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens pour les projets qui s'inscrivent dans une durée supérieure à un an,
- sensibiliser et former les personnels territoriaux aux outils alternatifs aux marchés publics ou appels à projets pour contribuer au financement de la vie associative,
- créer un fonds régional dédié pour l'expérimentation et l'innovation associatives,
- promouvoir le mécénat de compétences et le mécénat financier en organisant la rencontre entre entreprises et associations sur les territoires,
- programmer l'aménagement de locaux associatifs dans les contrats de territoire.

Le Vendredi 5 Avril 2024, la Conférence Régionale de la Vie Associative en Normandie

Une Conférence Régionale de la Vie Associative en Normandie organisée par 25 coordinations, groupements associatifs, associations de territoire, le Vendredi 5 Avril 2024, de 9 h 30 à 16 h 30, à La Ferme d'Hermanville / Mer :

- des **ateliers de travail et d'échanges** entre **associations** et avec des représentants des **pouvoirs publics normands**, sur les **4 thèmes du plaidoyer** pour **dégager des priorités de politique publique de la vie associative**,
- le **regard et la contribution d'observateurs** venant du monde associatif d'autres régions françaises,
- des **perspectives de travail pour co-construire la politique normande de la vie associative**.

Contacter :

Philippe CLÉMENT

Président du Mouvement associatif de Normandie

lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

TEL : 06 22 64 28 03

